

Centre hospitalier régional universitaire de Tours
Direction générale

DECISION
portant délégation de signature
DG DS 005-2025

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la Fonction Publique Hospitalière,
Vu le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIÈRE, Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 31 août 2023, détachant Madame Floriane Rivière, sur l'emploi de Directrice générale du centre hospitalier universitaire de Tours, et la nommant, dans le cadre de la direction commune, directrice des centres hospitaliers de Luynes, de Chinon, de Loches, de la Membrolle-sur-Choisille, de Sainte-Maure-de-Touraine et des EHPAD de l'Ile-Bouchard et de Richelieu, à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu l'arrêté du 13 janvier 2025 relatif à l'inscription sur une liste d'aptitude et à l'affectation des élèves attachés d'administration hospitalière (promotion 2024) dont le cycle de formation à l'Ecole des hautes études en santé publique a été validé par le jury,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Monsieur BAGUR Guilhem-Raphaël, attaché d'administration hospitalière est affecté à compter du 1^{er} janvier 2025 à la Direction des ressources humaines et des écoles du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours en tant que Chargé des relations sociales, affaires générales RH et communication RH. A ce titre, il reçoit délégation de signature au nom de la Directrice Générale pour :

- Les actes de gestion administrative courante de la Direction des Ressources Humaines et des Ecoles,
- Tous les actes de gestion du personnel relevant du statut général de la fonction publique hospitalière, y compris les assignations au travail, à l'exception :
 - Des décisions d'ordre disciplinaire,
 - Des ordres de mission du personnel de direction,
 - Des autorisations d'absence et de congé du personnel de direction.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Tours, le 22 janvier 2025

La Directrice Générale,

Floriane RIVIÈRE